



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 05 JUIN 2026

Affichée en mairie le : 29/05/2026

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Noé le :

Vendredi 5 juin 2026 à 19h00
en salle du Conseil Municipal- Mairie de Noé

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

1) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Conformément aux dispositions du Code électoral, l'élection des délégués et suppléants sera traitée en premier point de l'ordre du jour.

Autres points à l'ordre du jour :

- 2) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – approbation du PV du conseil municipal du 29 avril 2026
- 3) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – élection du délégué suppléant au SIVOM SAGE
- 4) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – désignation représentant au Conseil d'Administration et à l'assemblée générale de la SPL « Les Eaux du SAGE »
- 5) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – désignation d'un délégué à la protection des données
- 6) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – désignation d'un correspondant communal incendie et secours
- 7) FINANCES – décision modificative n°1 – budget primitif 2026
- 8) FINANCES – redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de réseaux et distribution de gaz 2026



- 9) FINANCES – redevance d’occupation temporaire du domaine public pour 2 terrains communaux
- 10) FINANCES – demande de subvention pour la réalisation d’un diagnostic géotechnique de type G5
- 11) FINANCES – reversement de la taxe d’aménagement à la communauté de communes du Volvestre pour 2027
- 12) RESSOURCES HUMAINES – création d’emploi d’agent d’entretien et de restauration scolaire à temps non complet
- 13) RESSOURCES HUMAINES – création de deux emplois saisonniers non permanents
- 14) RESSOURCES HUMAINES – création d’emploi temporaire non permanent – accroissement temporaire d’activité
- 15) DOMAINE ET PATRIMOINE – convention d’autorisation d’occupation du domaine public pour le marché nocturne du 20 juin 2026

Important :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code électoral, cette réunion revêt un caractère obligatoire

QUESTIONS DIVERSES